

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE
MERCREDI 29 AOUT 2018 - DUREE : 01H30

*Toutes vos réponses devront être rédigées sur la copie posée sur la table.
Les brouillons ne seront pas corrigés.*

I. CULTURE GENERALE (1 point)

1. Qui a remporté la Coupe du Monde de football 2018 ? (0,5 point)
2. Qui est l'actuel Président des Etats-Unis ? (0,5 point)

II. LES ADDICTIONS (6 points)

3. Lisez **attentivement** l'article suivant et **répondez aux questions a, b et c** :

L'OMS reconnaît l'addiction aux jeux vidéo comme une maladie

Au même titre que celle à la cocaïne ou aux jeux d'argent, l'addiction aux jeux vidéo, ou « trouble du jeu vidéo », a été reconnue comme une maladie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (...)

Un trouble qui ne touche qu'une « petite minorité »

L'OMS avait publié dès janvier une définition de ce trouble, en annonçant cette reconnaissance comme maladie. Il s'agit, selon elle, d'« un comportement lié à la pratique des jeux vidéo ou des jeux numériques, qui se caractérise par une perte de contrôle sur le jeu, une priorité accrue accordée au jeu, au point que celui-ci prenne le pas sur d'autres centres d'intérêt et activités quotidiennes, et par la poursuite ou la pratique croissante du jeu en dépit de répercussions dommageables ».

Pour établir le diagnostic, ce comportement extrême doit avoir des conséquences sur les « activités personnelles, familiales, sociales, éducatives, professionnelles », et « en principe, se manifester clairement sur une période d'au moins douze mois ». « La personne joue tellement que d'autres centres d'intérêt et activités sont délaissés, y compris le sommeil et les repas », a expliqué M. Saxena.

De nombreux cas ont été décrits de joueurs compulsifs incapables de se détacher de leur ordinateur, appareil mobile ou console de jeu, au point d'abandonner toute vie sociale et de mettre en danger leur santé, mentaux et physiques. Quelque 2,5 milliards de personnes dans le monde jouent aujourd'hui à des jeux vidéo. Mais le trouble ne touche qu'une « petite minorité », a souligné le responsable de l'OMS, rappelant que « nous ne disons pas que toute habitude de jouer aux jeux vidéo est pathologique ».

LE MONDE | 18.06.2018 - Shekhar SAXENA, Directeur du département de la santé mentale et des toxicomanies de l'OMS.

- a. Quel est le sujet de l'article ? (0,5 point)
- b. Selon vous, qu'est-ce qu'une addiction ? Quelles sont les conséquences de l'addiction aux jeux vidéo ? Illustrez par un exemple. (3 points)
- c. Selon vous, comment pourrait-on accompagner les personnes dépendantes aux jeux vidéo ? Développez votre réponse en **5 lignes minimum**. (2,5 points)

III. L'AES (5 points)

4. En quoi consiste le métier d'AES ? Développez votre réponse en **5 lignes minimum**. (3 points)
5. **Après avoir recopié les questions**, entourez la bonne réponse (2 points) :
 - a. L'AES est un professionnel du secteur sanitaire : Vrai / Faux
 - b. Il intervient seulement auprès de publics présentant un handicap physique : Vrai / Faux
 - c. Il peut être amené à exercer en milieu scolaire : Vrai / Faux
 - d. L'accompagnement évolue selon le degré d'autonomie : Vrai / Faux

IV. VOTRE APPROCHE PROFESSIONNELLE (8 points)

6. *Vous êtes AES en EHPAD. Vous accompagnez Madame COLETTE, 95 ans, réputée pour apporter une ambiance chaleureuse par sa joie de vivre au sein de l'EHPAD malgré son handicap physique. Elle est appréciée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Elle fournit beaucoup d'efforts pour retrouver de l'autonomie.*

Madame COLLETTE et vous, avez développé une relation de confiance qu'elle ne retrouve en aucun autre accompagnant de l'équipe pluridisciplinaire.

Vous revenez d'une semaine de congés. Lors des transmissions, l'équipe pluridisciplinaire vous informe que le fils de Madame COLETTE est décédé pendant votre absence. Depuis cet événement, Madame COLLETTE est en état de choc. Elle refuse les soins, la nourriture et le contact avec l'équipe.

- a. Selon vous, quelles sont les conséquences des refus de Mme COLLETTE ? Développez votre réponse **en 5 lignes minimum**. (3 points)

Après une discussion avec Madame COLLETTE, vous réussissez à la faire changer d'avis: elle accepte entièrement votre accompagnement et celui de l'équipe pluridisciplinaire.

- b. En tant que professionnel AES, expliquez l'importance de développer une relation de confiance auprès de la personne accompagnée. Développez votre réponse en **5 lignes minimum**. (5 points)